

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 23 juin 2023

ASA AUTOCROSS DE L'OUEST
17 RUE DE LA MAIRIE
44590 ST VINCENT DES LANDES

M. Le Président

OBJET : **Auto-Cross & Sprint Car de Pipriac – PEA**

DATES : **8 & 9 juillet 2023**

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

vendredi 23 juin 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

457

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Bretagne-Pays de Loire

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

4^{ème} AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE PIPRIAC 35 8 & 9 JUILLET 2023

*(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre
information sera annexée au présent règlement.)*

- ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA auto cross de l'ouest organise le 8 ET 9 JUILLET 2023 en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'AUTO DETENTE 35 en temps qu'organisateur technique, une compétition automobile nationale d'AUTO CROSS ET DE SPRINT CAR.

4^{ème} AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE PIPRIAC , 8 & 9 JUILLET 2023

Cette compétition compte pour :

- Le Trophée de France
- Le championnat de la ligue régional du sport automobile
- Le championnat des conducteurs ACO
- Le trophée Bernard SEILLER
- Le challenge de l'Ouest

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le
et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

sous le numéro



1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	S'il y a lieu	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	GASCARD Patrick	Lic 162732
Membres du Collège	BRIGARDIS Henry	Lic 20583
	MARTIN Mado	Lic 207487
Directeur de Course	GOURDON Joseph	Lic 8938
Directeur(s) de Course adjoint(s)	RICHARD Jean Paul	Lic 250666

Adjoints à la Direction de Course	DEPART	JOSSE Jean Denis	Lic 34725
Adjoints à la Direction de Course	ARRIVEE	BEAL Luc	Lic 9660
(Stagiaire)		HENRY Damien	Lic 12355
	GRILLE	MILLOT Pascal	Lic 43957
(Stagiaire)		GREGOIRE Yves Valentin	Lic 326487
Main courante		Beal Evelyne	Lic 20562
Commissaire Technique Responsable		RICHARD Yves	Lic 4953
Commissaires Technique Adjoint		BOUGAULT Michel	Lic 42903
		BROUSSE Guy	Lic 48007
		SIONNEAU Mickaël	Lic 261013
		PONCET Maxime	Lic 297015
		AMOSSE Philippe	Lic 12734
Chargés des relations avec les concurrents		CERISIER Patrick	Lic 189022
		HARDOU Jean Jacques	Lic 213720
Chronomètres Classement		HENRY Stéphanie	Lic 316047
Chronos		MILLOT Claude	Lic 148448
		MOYON Roselyne	Lic 213444
Chrono Stagiaire		JEANNOT Maureen	Lic 340611
Commissaire responsable du Parc Fermé		CERISIER Patrick	Lic 189022
Responsable des vérifications administratives		LE GENTIHOMME Margaux	Lic 315875
Secrétariat DC			
Responsable Affichage		GOUYETTE Denis	Lic 244794
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain		ROUINSARD Dominique	Lic 284499
Médecin Chef		ChAUMONT André	Lic 53136

Assistant	Lic
Responsable Sécurité	PELHERBE Arnaud
Responsable du service presse	
Speaker	LEGENTILHOMME Julien Lic 245099
	PERRAIS Aymeric Lic 343649

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur Administratif est L'ASA Auto Cross de l'Ouest et l'organisateur technique est l'AUTO DETENTE 35

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	Mercredi 5 juillet 2023 à Minuit (Cachet de la poste faisant foi)
Publication de la liste des engagés	Jeudi 6 juillet 2023
Date et lieu de la compétition	8 & 9 Juillet 2023 à PIPRIAC35
Vérifications Administratives & techniques	Vendredi 7 juillet 2023 De 17H00 à 19h30 sont facultatives SAMEDI 8 Juillet de 7H à 10h00
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 8 Juillet 2023 1H avant la fin des vérifications techniques
Briefing Oral Facultatif	8 juillet 2023 15 mn après la fin des essais chronométrés devant la tour de contrôle
Horaire des essais chronométrés	SAMEDI 8 Juillet à partir de 8H 00
Horaire de la course	De 8H à 20 H
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après Chaque finale
Remise des prix	A l'arrivée de chaque finale

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le Samedi 8 juillet 2023 de 7h00 à 10H00 les vérifications administratives seront sous le chapiteau de restauration et les vérifications techniques seront sous le chapiteau contrôle technique.

La liste définitive des engagés paraîtra le jeudi 6 Juillet 2023 sur le site de l'ASA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Mme Margaux LEGENTILHOMME

26 La Turpinais

44750 CAMPBON

07 81 42 09 75

margaux.legen@orange.fr

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au Mercredi 5 juillet 2023 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

140 € avec la publicité facultative jusqu'au Mercredi 28 Juin 2023

190€ avec la publicité facultative du jeudi 29 juin au mercredi 5 juillet 2023

Ceci pour toutes les divisions

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par un seul pilote à l'exception des catégories Super Sprint et Sprint Girl dans le cadre d'une double monte

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis uniquement dans les catégories sprint car : **Maxi sprint, Junior sprint, Sprint girls, Super sprint.**

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

AUTO CROSS

TOURISME CUP	30
BUGGY CUP	30
MAXI TOURISME	30
BUGGY 1600	30
SUPER BUGGY	30

SPRINT CAR

MAXI SPRINT	30
SPRINT GIRL	30
JUNIOR SPRINT	30 <u>réserve aux pilotes nés entre le 01 01 2005 et le 31 12 2011</u>
SUPER SPRINT	45

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l'Organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu 1.50€.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'auto cross & sprint car de Pipriac se déroulera sur le circuit du Marais. Il est long de 930 mètres et la largeur est comprise entre 10 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date **23 JUIN 2023 jusqu'au 23 Juin 2027** sous le numéro 35 12 23 0547 AC Nat 0930

L'accès au circuit se fait par la départementale D65, le circuit est situé sur la commune de Pipriac 35 à 20 kms au Nord de Redon.

La pole est fixée à droite.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée de la pré grille Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au 07 61 62 34 89 Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 26 86 47 48

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Samedi 8 juillet 2023

Essais chronométrés : à partir de 8h 00

- Manches qualificatives : à partir de 11H 00

Dimanche 9 juillet 2023

- Manches qualificatives (suite) : à partir de 8H30
- Demi-finales : à partir de 11H 00
- Demi-finales (suite) : à partir de 13h30
- Finales : à partir de 15H30

Affichages des résultats 15 minutes après chaque finale

Podium sur le circuit à l’arrivée de chaque finale

L’organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre de concurrents.

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral facultatif des pilotes *aura lieu 15 Mn Après la fin des essais chronométrés devant la tour de contrôle*

Présence obligatoire de tous les pilotes. et le briefing écrit sera remis aux vérifications administratives

7.6P. PARC FERME FINAL

A l’arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l’arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc

fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester dans leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place .

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN CHEQUES

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribué aux 6 premiers de chaque catégorie.

1^{er} : 170 €, 2^{ème} : 130 €, 3^{ème} : 115 €, 4^{ème} : 90 €, 5^{ème} : 80 €, 6^{ème} : 70 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 6 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 6 Postes

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 par poste capacité 6 KG type poudre ABC

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 27 commissaires dont 2 ou 3 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical, non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2 ambulances

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ☐ oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges ☐ oui ACRB

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

HORAIRES :

Ouverture du parc pilote :

Vendredi 7 Juillet 2023 de 14 H à 23H

- Samedi 8 juillet 2023 : à partir de 6 H 30

- Accès au circuit part le route D65 ;

- Coordonnées GPS 47794 287 61.969 503

Préventions incendie, respect de l'environnement :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5m x 4m à placer sous les véhicules de course.

Chaque structure de pilote devra disposer d'extincteurs de 6 KG visible et opérationnelle affecté à la structure.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	<i>Dès la parution du permis d'organiser</i>
Clôture des engagements	<i>Mercredi 5 juillet à minuit</i>
Publication de la liste définitive des engagés	<i>Jeudi 6 juillet 2023</i>
Date et lieu de la compétition	<i>Samedi 8 juillet 2023 & Dimanche 9 juillet 2023 à Pipriac 35</i>
Vérifications	<i>Samedi 8 juillet 2023 de 7H à 10 H</i>
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>Samedi 8 Juillet 2023 1H avant la fin des vérifications techniques</i>
Briefing Facultatif (Oral)	<i>Samedi 8 juillet 2023 15 Mn après la fin des essais chronométrés à la tour de contrôle</i>
Horaire des essais libres	<i>S'il y a lieu de h à</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>A 8H00</i>
Horaire de la course	<i>Samedi 8 juillet 2023 : de 8H à 20H Dimanche 9 juillet 2023 : de 8h à 20H</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>à la fin de chaque finale</i>

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Samedi 8 juillet 2023

- Essais chronométrés : à partir de 8H00
- Manches qualificatives : à partir de 11H00 5 tours

Dimanche 9 juillet 2023

- Manches qualificatives (suite) : à partir de 8H30 5 tours
- Demi-finales : à partir de 11H 6 tours
- Demi-finales (suite) : à partir de 13h30 6 tours
- Finales : à partir de 15H30 7 tours

Affichages des résultats 15 minutes après chaque finale.

Podium sur le circuit à l'arrivée de chaque finale.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction du nombre de concurrents.